

Appel à projet : Objectiver l'activité des Pharmacies à Usage Intérieur à travers l'Unité d'Œuvre Pharma

Webinaire d'information

Vendredi 13 mars 2026

Pierre Le QUINIO
Virginie CHOPARD
Inès KHAOUA

Déroulé du webinaire



**L'UO PHARMA
&
son utilisation**



L'appel à projet :

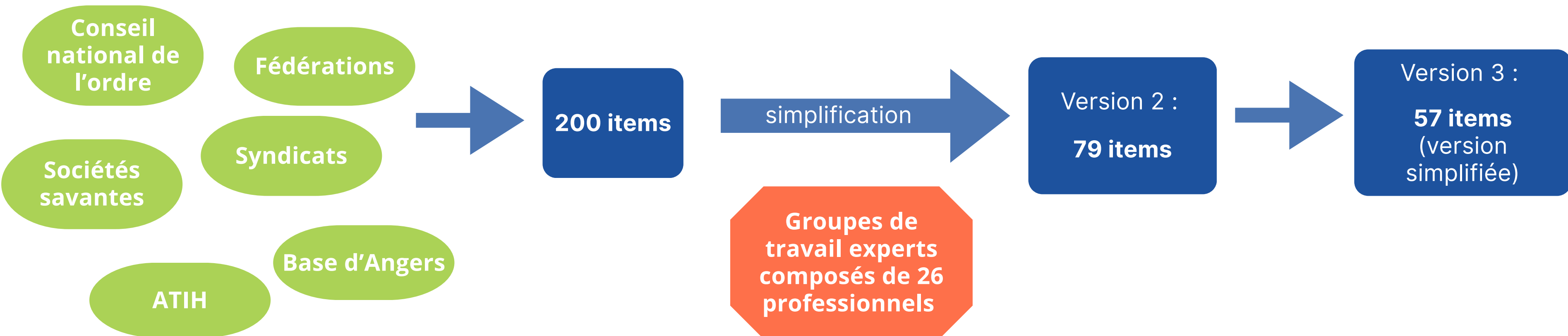
- **objectifs**
- **financement**
- **modalités**



**L'accompagnement de
l'Omédit**

Construction de l'UO pharma

L'UO Pharma est une unité de mesure d'activité utilisée par les directions financières des établissements
C'est un outil standardisé et validé par un groupe de travail national, pouvant être utilisé par l'ensemble des établissements français



Données classées selon 4 critères

Critère n°1 : Représentativité de la donnée	Critère n°2 : Fiabilité de la donnée
Critère n°3 : Accessibilité de la donnée	Critère n°4 : Répartition du volume d'activité par section d'analyse

Composition de l'UO pharma

UNITÉ D'OEUVRE PHARMA = UNITÉ STANDARDISÉE

L'ensemble des items
représentent 97% des
missions de PUI

- Gestion des approvisionnements
- Délivrance globale ou reglobalisée (hors DMI)
- Délivrance nominative (hors DMI)
- Délivrance globale, reglobalisée ou nominative des DMI
- Délivrance des fluides médicaux
- Rétrocession
- Dispositif ATU
- Analyse pharmaceutique de l'ordonnance, validation et intervention pharmaceutique
- Conciliation médicamenteuse réalisée par la PUI
- Entretiens pharmaceutiques
- Avis pharmaceutiques
- Sur-étiquetage et reconditionnement (médicaments et DM)
- Préparations stériles de médicaments
- Préparations non stériles
- Radiopharmacie
- Essais cliniques - Recherche impliquant la personne humaine
- Visite de services et/ou d'armoires
- Gestion des achats
- Gestion de la facturation
- Evènements indésirables et CREX concernant les produits de santé
- Vigilance
- Management
- Formation/habilitation du personnel
- Comitologie
- Engagements universitaires

N°	Données	Veuillez renseigner "Non concerné" en case des activités que vous ne réalisez pas et sélectionner "Option simplifiée" ou "Option détaillée" lorsque vous avez le choix	Valeur	Somme des valeurs de "Option détaillée"	Coefficient
Section des approvisionnements					
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et stériles				10.6
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI				12.4
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse) A2, J10				8.3
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI				4.6
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)				223.8
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressite (pour Outre-Mer et Corse)				15.1
Délivrance globale ou reglobalisée (hors DMI)					
7	Nombre de lignes de dispensation à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) délivrés				1
Délivrance nominative (hors DMI)					
8	Nombre de lignes de délivrance de médicaments délivrés nominativement (déclinées par fréquence : journalière/ju hebdomadaire/hebdomadaire/bimensuelle/mensuelle)				0.97
9	Nombre de lignes de délivrance nominative de médicaments avec suivi spécifique (stupéfiant, anti-infectieux, Médicament Dérivé du Sang, Médicament Onéreux en sus GHS, PASS)				1.7
9.1	Stupéfiant (incluant ceux hors GHS)				1.9
9.2	Anti-infectieux				0.9
9.3	Médicament Dérivé du Sang, hors rétrocession (incluant ceux hors GHS)				2.2
9.4	Médicament Onéreux en sus GHS, hors MDOS, hors anti-infectieux, hors stupéfiants				1.9
9.5	PASS, hors médicaments rétrocedés				1.8
9.6	Autre dispensation à risque protocolaire dans votre établissement comme nécessitant une expertise pharmaceutique (non comptabilisée entre le 9.1 et le 9.5)				1.6

Activité
décomposée en
**25 grandes
catégories**
soit
**57 items (version
simplifiée)**
et
**74 items (version
détaillée)**

Calcul de l'UO pharma



UNITÉ D'OEUVRE PHARMA = UNITÉ STANDARDISÉE

1

Collecte de la donnée brute

2

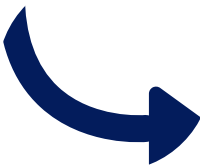
Calcul en UO Pharma en appliquant un coefficient par indicateur

N°	Données
gestion des approvisionnements	
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse)+A2:N10
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressiste (pour Outre-Mer et Corse)
délivrance globale ou reglobalisée (hors DMI)	
7	Nombre de lignes de dispensation à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) délivrées
délivrance nominative (hors DMI)	
8	Nombre de lignes de délivrance de médicaments délivrés nominativement (déclinées par fréquence : journalière/bi-hebdomadaire/hebdomadaire/bimensuelle/mensuelle)
9	Nombre de lignes de délivrance nominative de médicaments avec suivi spécifique (stupéfiant, anti-infectieux, Médicament Dérivé du Sang, Médicament Onéreux en sus GHS, PASS)
9.1	Stupéfiant (incluant ceux hors GHS)
9.2	Anti-infectieux

Veuillez renseigner "Non concerné" en face des activités que vous ne réalisez pas et sélectionner "Option simplifiée" ou "Option détaillée" lorsque vous avez le choix	Valeur	Somme des valeurs de "Option détaillée"	Coefficient
			10,6
			12,4
			8,3
			4,6
			223,9
			15,1
			1
			0,37
			1,7
			1,9
			0,9

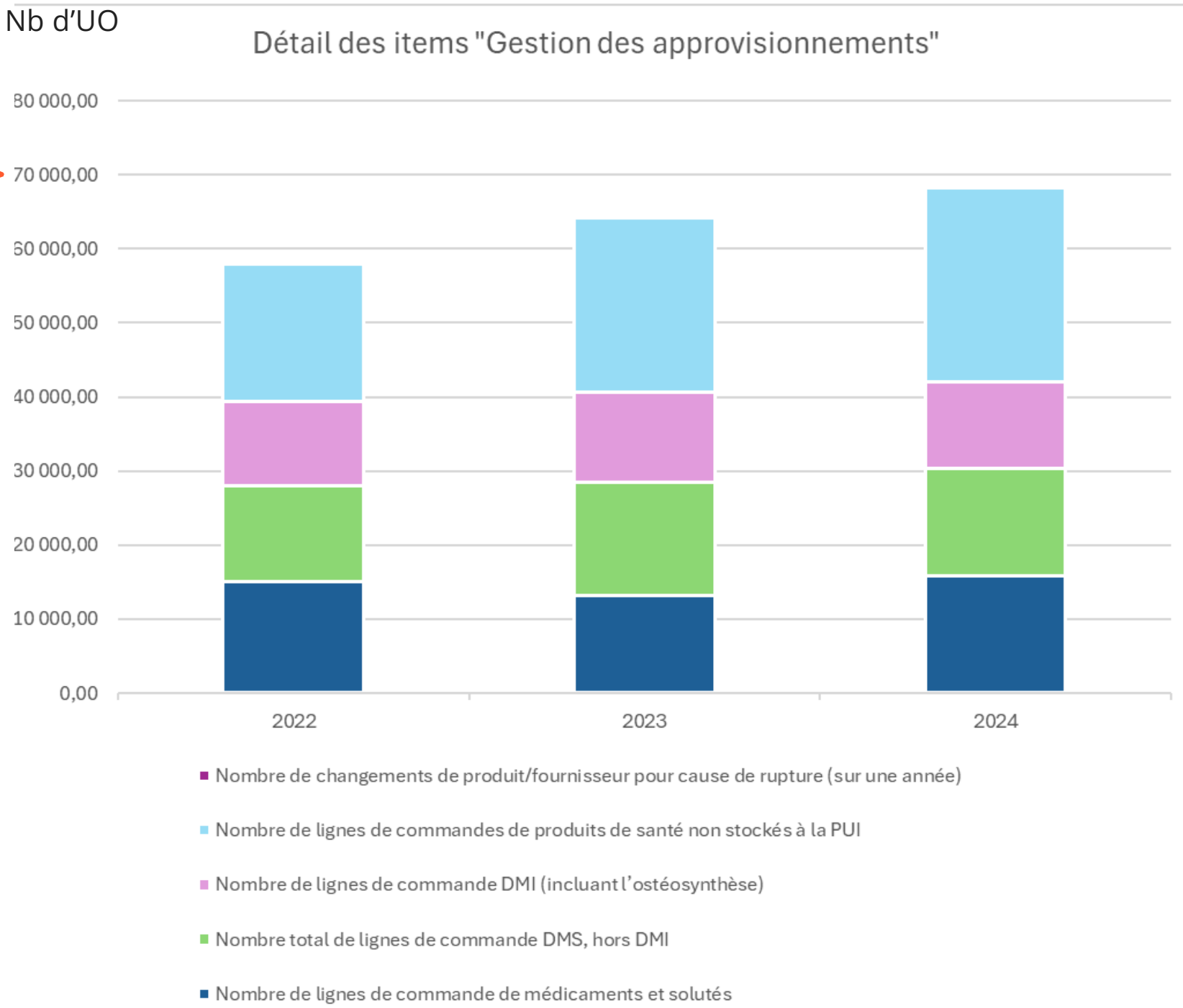
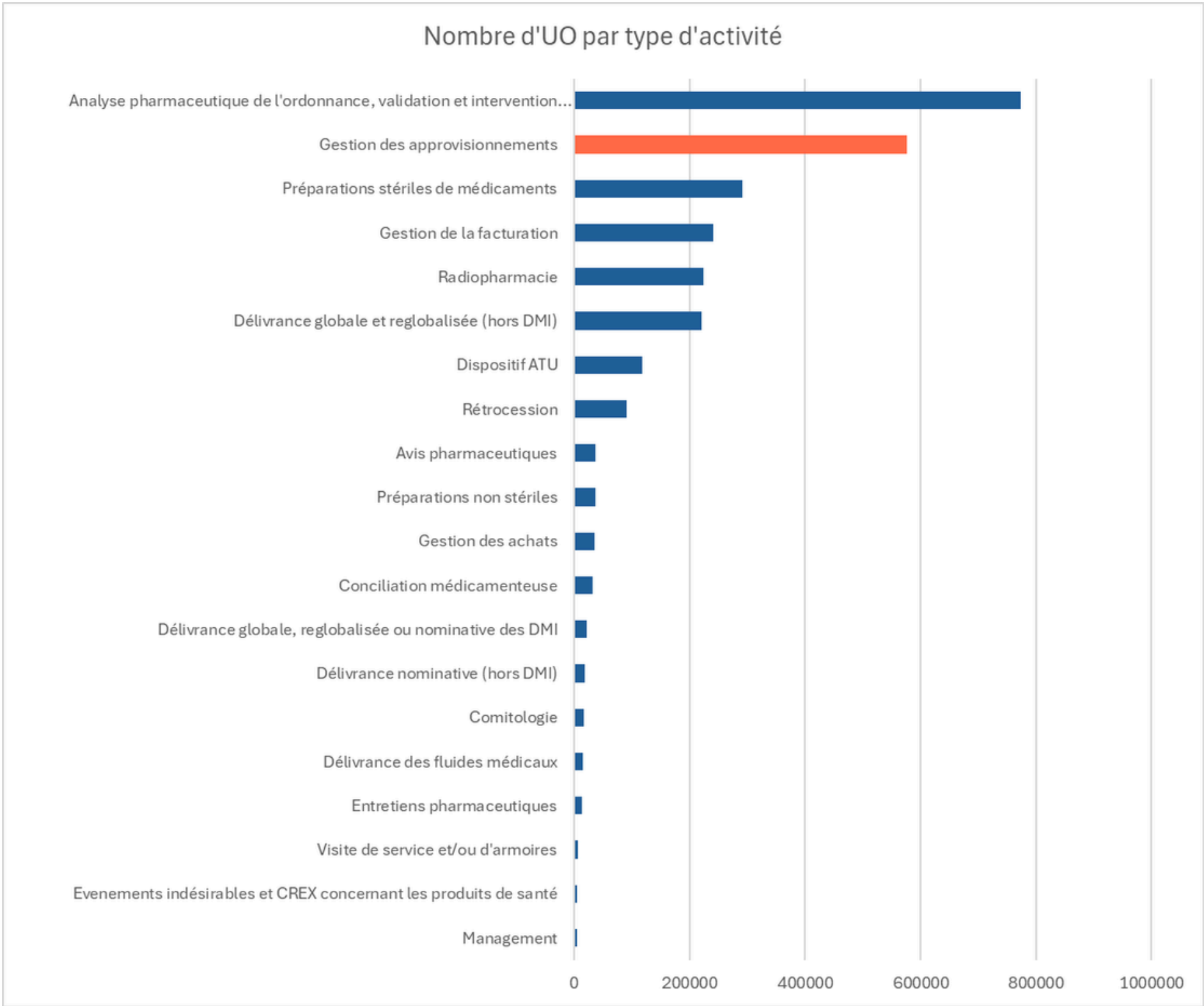
Compléter l'ensemble du tableau en précisant :

- "non concerné" lorsqu'un item ne s'applique pas
- certains items à renseigner de manière détaillée ou simplifiée (ex. item 9 : délivrance nominative de médicaments avec suivi spécifique)



Objectifs de l'UO pharma : objectiver l'activité de la PUI

- Quantifier l'activité des PUI pour faciliter le pilotage et l'optimisation des ressources
- Objectiver des évolutions d'activité et de charge de travail

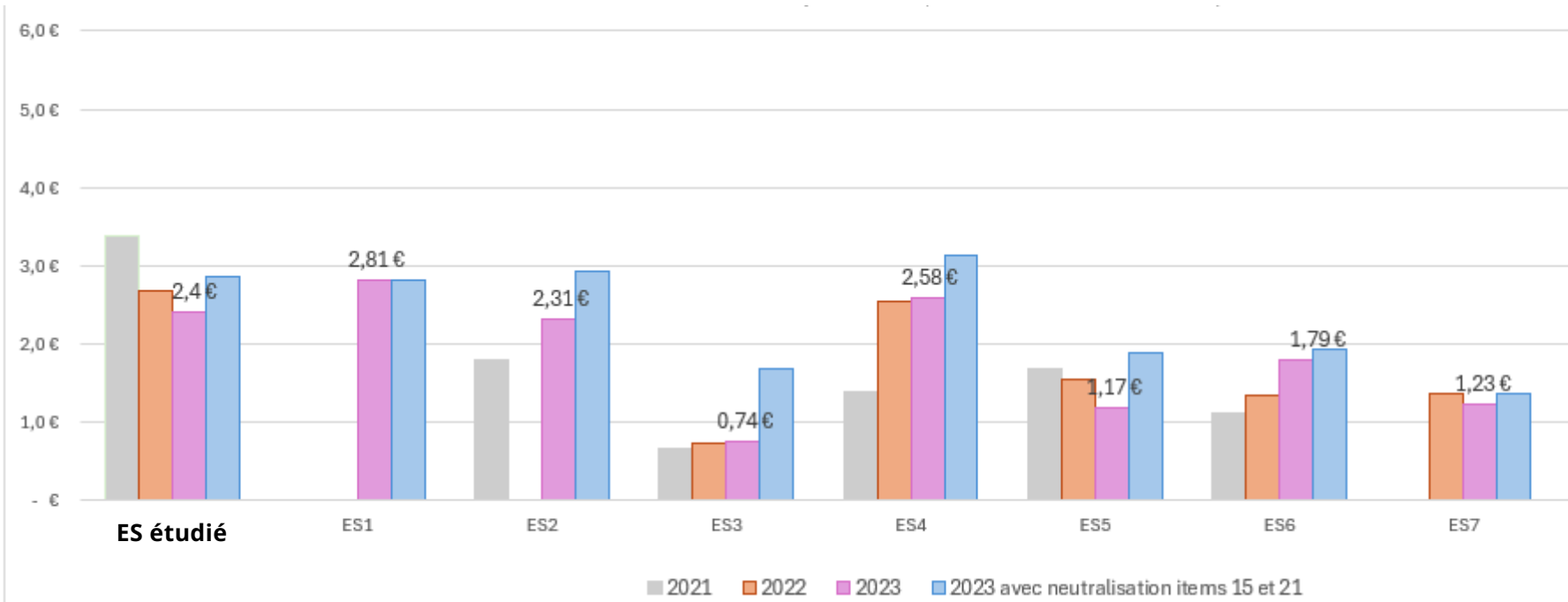


Objectifs de l'UO pharma : Renforcer le dialogue de gestion

- Renforcer le dialogue entre pharmaciens et contrôleurs de gestion, via des indicateurs standardisés et une méthode alignée sur les attentes des directions financières
- Faciliter le benchmark inter-établissement pour identifier des nécessités de recrutement ou d'investissement en matériel

Fonctions	Sections	R	RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	SAC MCO Réanimation Polyvalente	SAC MCO Médecin interne	SAC MCO PNEUMOLOGIE
						cle_nature	cle_dem			
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		200 000 000 €		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	Oui	750 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
			6 000 000	6 000 000 €	0	Montants ventilés		22 500 €	90 000 €	45 000 €
LM	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	93612		12 390		UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	Oui	1 675	838	2 211
				150		Nombre de préparations	Non			
LM	Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	93613		188 600		UO Pharma (items 26.1 et 27.1)	Oui	7 223	6 339	6 675
				23 000		Nombre de préparations	Non			
LM	Radiopharmacie	93614		20 000		UO Pharma (items 31 à 39)	Oui	0	0	0
			200 000	200 000 €	0	Montants ventilés		0	0	0

Evolution des coûts UO pharma (benchmark inter ES)



1 Pour les établissements publics (campagne RTC), l'UO pharma peut être utilisée comme clé de ventilation pour répartir les charges de la PUI sur les différentes sections d'analyse

2 L'analyse des coûts de l'UO pharma par SA permet d'identifier des réorganisations ou nécessité de recrutements / investissements en matériel



L'appel à projet :

- **objectifs**
- **financement**
- **modalités**

Enjeux & objectifs de cet appel à projet

1) Identifier les difficultés à la saisie de l'UO pharma

 Clarifier les attendus en lien avec le guide ANAP

2) Partager les méthodes de recueil d'activité

 Requêtes pour l'automatisation du recueil d'activité
Méthodes de recueil si la donnée n'est pas exhaustive

3) Renforcer le pilotage de la PUI et le dialogue de gestion

 Données précises et exploitables
Identifier des leviers d'amélioration organisationnelle au sein des PUI
Mise en lien des charges de la PUI pour identifier des nécessités de recrutement ou d'investissement en matériel

4) Réduire les écarts régionaux dans le recueil de l'activité pharmaceutique

 Préparer les établissements à un futur financement dédié

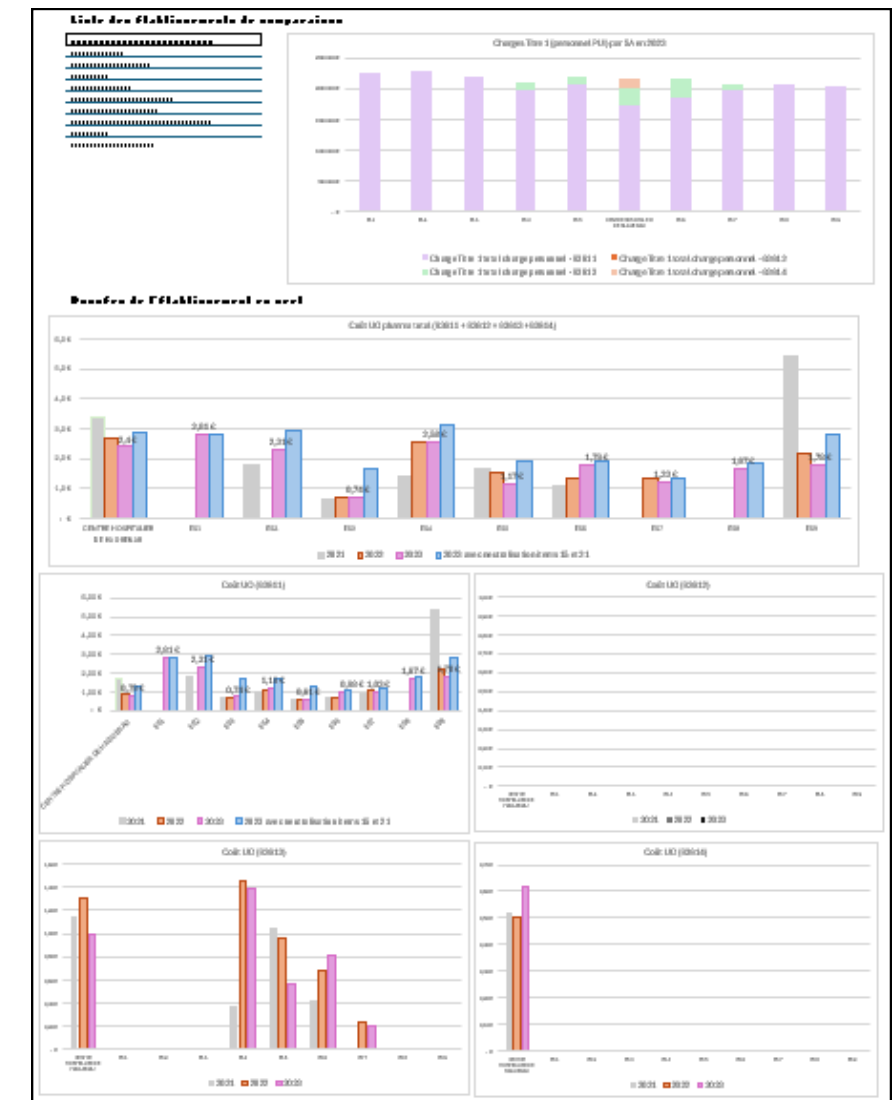
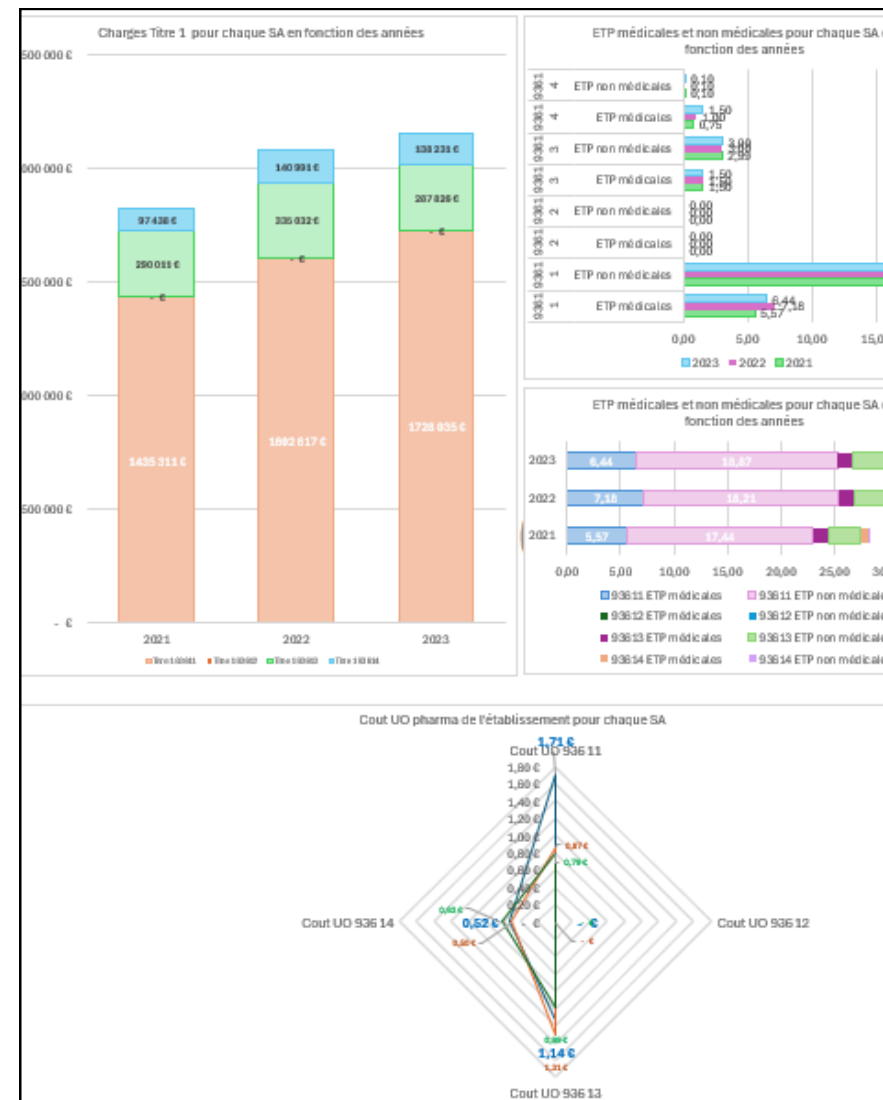
Interêt pour votre établissement

1 Établissements n'ayant jamais réalisé le recueil de l'UO pharma

- Bénéfice du retour d'expérience des autres établissements

2 Établissements ayant déjà participé

- Restitution des profils d'activité pour les campagnes précédentes
- Fiabilisation des données



Valorisation de la participation

- **Enveloppe régionale de 600 000€***
- **Financement soumis à la réalisation d'actions et à la transmission de livrables**
- **Financement exclusivement consacré aux investissements liés à l'activité pharmaceutique de l'établissement.**

***Conditionnée à un minimum de 30 établissements participants à cet appel à projet sur la région.**

Engagements des établissements participants

1

Transmettre le fichier complété
« Requêtes pour saisie de l'UO pharma », à l'OMEDIT Grand Est pour le **29 mai 2026**

2

Renforcement du dialogue de gestion

Planifier au moins une réunion du pharmacien avec la direction financière de l'établissement

3

Transmettre la grille UO PHARMA V3 complétée à l'OMEDIT

Pour les publics ex DGF
Dépôt des données UO pharma sur la plateforme de l'ATIH pour la campagne RTC

Tout en garantissant la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des données transmises.

Modalités de candidature



Etablissements de santé publics ou privés de la région Grand Est disposant d'une PUI



Participation soumise à la transmission du dossier de candidature

A transmettre à l'OMEDIT Grand Est pour vendredi 27 mars 2026 au soir

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à projet

Objectiver l'activité des Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) à travers l'UO pharma

Points importants pour la candidature :

- La réponse à l'ensemble des éléments demandés dans ce dossier de candidature est **nécessaire pour la validation de la candidature**
- Merci d'adresser ce dossier de candidature à l'OMEDIT Grand Est : ARS-GRAND-EST-OMEDIT@ars.aix-aix.fr

Closure du dépôt des dossiers de candidature :
Vendredi 27 mars 2020 au soir

Transmission des informations

Pour répondre à cet appel à projet, le recueil des informations ci-dessous permettra de :

- Identifier et regrouper** les établissements utilisant les mêmes logiciels,
- Faciliter le partage** d'informations, d'organisations ou de requêtes entre ces établissements.

Engagements de l'établissement

Dans le cadre de cet appel à projet, l'établissement s'engage, dans le respect du calendrier fixé dans le règlement, à :

- Transmettre le fichier « Requetes pour saisie de l'UO pharma », complété, à l'OMEDIT Grand Est
- Transmettre la grille « UO pharma V3 » complétée avec les données d'activité de la PUI pour l'année 2025 à l'OMEDIT Grand Est
- Pour les établissements éligibles (ex-CDG), déposer la grille UO pharma sur la plateforme www.ars-aix-aix.fr/medecine lors de la campagne RTC
- Planifier au moins une réunion entre la PUI et la direction financière de l'établissement afin de :
 - Présenter le fichier UO ANAP v3 complété par le pharmacien,
 - Exposer les charges de la PUI par le contrôleur de gestion (lignes 1, 2, 3, 4),
 - Obtenir un coût d'UO complet et partagé entre le pharmacien et la direction financière

La réalisation de ces engagements ouvre droit à un financement à périoque.

Le relèvement du projet s'engage à partager les requêtes mises en place notamment pour les établissements ayant déjà participé à la saisie de l'UO pharma dans les campagnes RTC des années précédentes, et à participer aux retours d'expériences.

VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci aux représentants des directions, au Pharmacien gérant de la PUI, au Relèveur du projet d'apposer leurs signatures dans chaque case correspondante afin de valider ce dossier de candidature.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

FINESS juridique		
Nom de l'établissement		
Représentant de la direction Nom et prénom + adresse mail		
Représentant de la direction financière (gestionnaire de la PUI) Nom et prénom + adresse mail		
Nom et prénom du pharmacien gérant + adresse mail		

Transmission des informations

La grille UO pharma a-t-elle déjà été complétée par la PUI lors d'une précédente année ?

	OUI	NON
Préciser les logiciels utilisés au sein de votre établissement : GEM - Gestion des commandes financières LAD - Logiciel d'aide à la dispensation CPI - Dossier(s) patient informatisé Logiciel de gestion des commandes Logiciel de pilotage de la qualité et gestion des risques Logiciel de gestion des chimiothérapies (si concerné) Logiciel de gestion pour la radiopharmacie (si concerné) Logiciel de rétroaction (si concerné) Logiciel de gestion des DPAOM Logiciel de requêtes pour collecte et traitement de données type DO, tableau logiciel de traçabilité d'activité ou logiciel type NEMAC		

Engagements de l'établissement

Dans le cadre de cet appel à projet, l'établissement s'engage, dans le respect du calendrier fixé dans le règlement, à :

- Transmettre le fichier « Requetes pour saisie de l'UO pharma », complété, à l'OMEDIT Grand Est
- Transmettre la grille « UO pharma V3 » complétée avec les données d'activité de la PUI pour l'année 2025 à l'OMEDIT Grand Est
- Pour les établissements éligibles (ex-CDG), déposer la grille UO pharma sur la plateforme www.ars-aix-aix.fr/medecine lors de la campagne RTC
- Planifier au moins une réunion entre la PUI et la direction financière de l'établissement afin de :
 - Présenter le fichier UO ANAP v3 complété par le pharmacien,
 - Exposer les charges de la PUI par le contrôleur de gestion (lignes 1, 2, 3, 4),
 - Obtenir un coût d'UO complet et partagé entre le pharmacien et la direction financière

La réalisation de ces engagements ouvre droit à un financement à périoque.

Le relèvement du projet s'engage à partager les requêtes mises en place notamment pour les établissements ayant déjà participé à la saisie de l'UO pharma dans les campagnes RTC des années précédentes, et à participer aux retours d'expériences.

VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci aux représentants des directions, au Pharmacien gérant de la PUI, au Relèveur du projet d'apposer leurs signatures dans chaque case correspondante afin de valider ce dossier de candidature.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

FINESS juridique		
Nom de l'établissement		
Représentant de la direction Nom et prénom + adresse mail		
Représentant de la direction financière (gestionnaire de la PUI) Nom et prénom + adresse mail		
Nom et prénom du pharmacien gérant + adresse mail		

Transmission des informations

La grille UO pharma a-t-elle déjà été complétée par la PUI lors d'une précédente année ?

	OUI	NON
Préciser les logiciels utilisés au sein de votre établissement : GEM - Gestion des commandes financières LAD - Logiciel d'aide à la dispensation C		





L'accompagnement de l'Omédit

Planning du projet

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août
Lancement AAP Mail + Webinaire de lancement Présentation de l'UO Pharma + déroulé de l'AAP			➡					
Fin du recueil des candidatures			➡					
Analyse des items à renseigner par les établissements - clarifier les attendus				➡				
Webinaire d'accompagnement 28 avril				➡				
Réunion PUI+contrôleur de gestion pour chaque centre					➡	➡	➡	
Dépôt UO pharma dans campagne RTC pour les publics					➡	➡	➡	
Accompagnement OMEDIT (réponses mails / orga réunions avec les centres...)	➡	➡	➡	➡	➡	➡	➡	➡

Modalités d'accompagnement

1

Webinaire d'information : 13 mars
Transmission du dossier de candidature jusqu'au 27 mars 2026 au soir

2

Semaine prochaine : transmission du fichier excel à compléter aux établissements participants
"Requêtes pour saisie de l'UO pharma"

Premier onglet à transmettre
à l'OMEDIT **d'ici le 22 avril**

 Agence nationale de sécurité sanitaire des produits de santé et médicament		OUTIL UO PHARMA V3 - 2024			
N	Données	Score de compréhension de l'UO (Évaluation de 1 à 5)	Score d'exhaustivité de la donnée (Oui ou NON)	Score d'accessibilité de la donnée (Évaluation de 1 à 5)	
		1 : La lecture de la grille ANAP ou de son guide laisse subsister une forte interprétabilité (entendu ambigu ou ouvert à plusieurs compréhensions). 5 : La donnée est explicite et peu interprétable. L'attendu est formulé de manière claire et sans ambiguïté.	Non : La donnée est partiellement renseignée et peu exhaustive (Informations manquantes ou incomplètes). Oui : La donnée est complète et exhaustive (certitude que toutes les informations requises sont présentes).	1 : La donnée est difficile à obtenir (accès complexe, processus long ou ressources limitées). 5 : La donnée est facile à obtenir (accès direct, processus simple et rapide).	
Section des approvisionnementnements					
	1 Nombre de lignes de commande de médicaments et cotés				
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI				
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéoporose)				
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI				
5	Nombre de changements de produits/fournisseurs pour cause de rupture (sur une année)				
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expéditeur (pour Outre-Mer et Corse)				
Déclaration globale ou régulière (hors DMI)					
7	Nombre de lignes de déclaration à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) déclarées				
Déclaration nominative (hors DMI)					
8	Nombre de lignes de déclaration de médicaments délivrés nominativement (déclarés par fréquence : journalier/semaine)				
9	Nombre de lignes de déclaration nominative de médicaments avec suivi spécifique (stupéfiant, anti-infectieux, Médicament Délicat du Sang)				
31	Stupéfiant (incluant ceux hors DMS)				
32	Anti-infectieux				
33	Médicament Délicat du Sang, hors rétrovirus (incluant ceux hors DMS)				
34	Médicament Délicat du Sang, hors rétrovirus (incluant ceux hors DMS)				
35	PASS : hors médicaments rétroviraux				
36	PASS : hors médicaments rétroviraux				
Avec destination à usage collectif dans votre établissement comme nécessaire une expertise pharmacoéconomique bien contextualisée entre le					

permettra de cibler les items
présentant des difficultés de
collecte de l'activité

Deuxième onglet à transmettre à
l'OMEDIT **d'ici le 29 mai**

l'anap

1

Agence nationale de

qualifications sanitaires

et de médecine scolaire

OUTIL UO PHARMA V3 - 2024

N°	Données	Preciser si le recueil de la donnée est automatisé (logiciel le logiciel utilisé et la version) ou non	Description du mode opératoire utilisé pour le recueil de la donnée (indiquer la requête sur un ou plusieurs logiciels, le suivi via fichier excel...)	Es-tu en capacité de répondre cette activité par service ? Répondre par OUI ou NON (Ex : item 15 nombre de prescriptions analysées - si je sais identifier cette activité par service je réponds OUI) Ex : item 47 Nombre de lots (établissements publics) ou de marchés (établissements privés) pour lesquels la pharmacie a contribué à l'expression du besoin - si je ne sais pas identifier cette activité par service je réponds NON)
Section des approvisionnementnements				
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et cotés			
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI			
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéoporose)			
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI			
5	Nombre de changements de produits/fournisseurs pour cause de rupture (sur une année)			
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expéditeur (pour Outre-Mer et Corse)			
Déclaration globale ou régulière (hors DMI)				
7	Nombre de lignes de déclaration à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) déclarées			
Déclaration nominative (hors DMI)				
Nombre de lignes de déclaration de médicaments délivrés nominativement (déclarés par fréquence : journalier/semaine)				
9	Nombre de lignes de déclaration nominative de médicaments avec suivi spécifique (stupéfiant, anti-infectieux, Médicament Délicat du Sang,			
31	Stupéfiant (incluant ceux hors DMS)			
32	Anti-infectieux			
33	Médicament Délicat du Sang, hors rétrovirus (incluant ceux hors DMS)			
34	Médicament Délicat du Sang, hors rétrovirus (incluant ceux hors DMS)			
35	PASS : hors médicaments rétroviraux			
36	PASS : hors médicaments rétroviraux			
Avec autorisation à usage vétérinaire d'un ou plusieurs établissements comme vétérinaires ou pharmaciens fonctionnant comme vétérinaires				

permettra de partager les
modalités de recueil
et les requêtes utilisées

Modalités d'accompagnement

3

Premier onglet à transmettre à l'OMEDIT **d'ici le 22 avril**

Clarifier les attendus :
Première analyse au sein de la PUI : lecture des items à renseigner à mettre au regard du guide ANAP



GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

1. Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés

Inclut : médicaments et solutés en stock à la PUI
La ligne de commande correspond à la division de la commande à la référence. Si une commande concerne « x » références, on dit qu'elle est composée de « x » lignes de commandes (peu importe le volume commandé).
À titre d'exemple : (1) Vous commandez séparément deux médicaments, dix fois dans l'année : vous avez donc réalisé 20 commandes distinctes, correspondant à 20 lignes de commandes au total, (2) Vous commandez conjointement deux médicaments, dix fois dans l'année : vous avez donc réalisé 10 commandes distinctes (de 2 produits chacune), correspondant toujours à 20 lignes de commandes.

2. Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI

Inclut : DMS en stock à la PUI

N'inclut pas : DMI

N°	Données	Score de compréhension de l'item (Évaluation de 1 à 5)	Score d'exhaustivité de la donnée (Oui ou NON)	Score d'accessibilité de la donnée (Évaluation de 1 à 5)
		1 : La lecture de la grille ANAP ou de son guide laisse subsister une forte interprétabilité (attendu ambigu ou ouvert à plusieurs compréhensions). 5 : La donnée est explicite et peu interprétable. L'attendu est formulé de manière claire et univoque.	Non : La donnée est partiellement renseignée et peu exhaustive (informations manquantes ou incomplètes). Oui : La donnée est complète et exhaustive (certitude que toutes les informations requises sont présentes).	1 : La donnée est difficile à obtenir (accès complexe, processus long ou ressources limitées). 5 : La donnée est facile à obtenir (accès direct, processus simple et rapide).
Gestion des approvisionnements				
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés	5	OUI	5
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI	5	NON	3
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse)	4	OUI	3
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI	5	OUI	5
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)	5	OUI	1
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressiste (pour Outre-Mer et Corse)	NC	NC	NC

Pour chaque item : Evaluer la

- compréhension de la donnée attendue,
- l'exhaustivité
- l'accessibilité.

Envoyez-nous vos questions par mail, nous les transmettrons aux experts et vous ferons un retour

Modalités d'accompagnement

5

Webinaire d'accompagnement le 28 avril 16h - 17h30



Le replay sera disponible

- Réponses aux questions sur les items identifiés
- Partage des méthodes de recueil notamment lorsque la donnée n'est pas exhaustive
- Organisation du partage d'expérience sur les requêtes utilisées pour le recueil d'activité
- Approche méthodologique de l'intégration de l'UO pharma à la comptabilité analytique de l'établissement en lien avec les contrôleurs de gestion

Modalités d'accompagnement

6

Dans le 2^{ème} onglet du fichier excel,
analyser votre capacité à automatiser le recueil de la donnée à transmettre **d'ici le 29 mai**

Objectifs :

- Partage inter ES des requêtes utilisées en fonction de leur équipement SI
- Pilotage de l'accompagnement par l'Omedit au cas par cas

Préciser si le recueil de la donnée est automatisé (préciser le logiciel utilisé et la version) ou non

Description du mode opératoire utilisé pour le recueil de la donnée (préciser la requête sur un ou plusieurs logiciels, le suivi via fichier excel ...)

Décrire le mode de recueil de la donnée pour chaque item, si vous êtes concerné par l'activité



Section des approvisionnements	
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse)
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressiste (pour Outre-Mer et Corse)
Livraison globale ou régionalisée (hors DMI)	
7	Nombre de lignes de dispensation à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) délivrées
Livraison nominative (hors DMI)	
8	Nombre de lignes de délivrance de médicaments délivrés nominativement (déclinées par fréquence : journalière)

Chemin dans PHARMA

SOURCE

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

Menu Edition>Activité

Onglet Achats > Nb de lignes de commandes > Définir la période + activer le filtre produit

Dans filtres : Décocher Dispositif médicaux et DM Implantables. Décocher Non Stocké

Pharma

Modalités d'accompagnement

7

Pour la campagne RTC (ou les ES privés qui le souhaitent), réaliser la ventilation des charges de la PUI par section d'analyse

Section des approvisionnements	
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse)
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressiste (pour Outre-Mer et Corse)
Livraison globale ou régionalisée (hors DMI)	
7	Nombre de lignes de dispensation à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) délivrées
Livraison nominative (hors DMI)	
8	Nombre de lignes de délivrance de médicaments délivrés nominativement (déclinées par fréquence : journalière

Etes vous en capacité de répartir cette activité par service ?
Répondre par OUI ou NON
(Ex : item 15 nombre de prescriptions analysées - si je sais identifier cette activité par service je réponds OUI
Ex : item 47 Nombre de lots (établissements publics) ou de marchés (établissements privés) pour lesquels la pharmacie a contribué à l'expression du besoin - si je ne sais pas identifier cette activité par service je réponds NON)

Oui

Non

Oui

...



Etre en capacité d'identifier si l'activité peut être répartie par service, va faciliter l'usage de l'UO pharma comme clé de ventilation pour votre contrôleur de gestion (retraitement comptable)

Modalités d'accompagnement

8

Recueil des données 2025

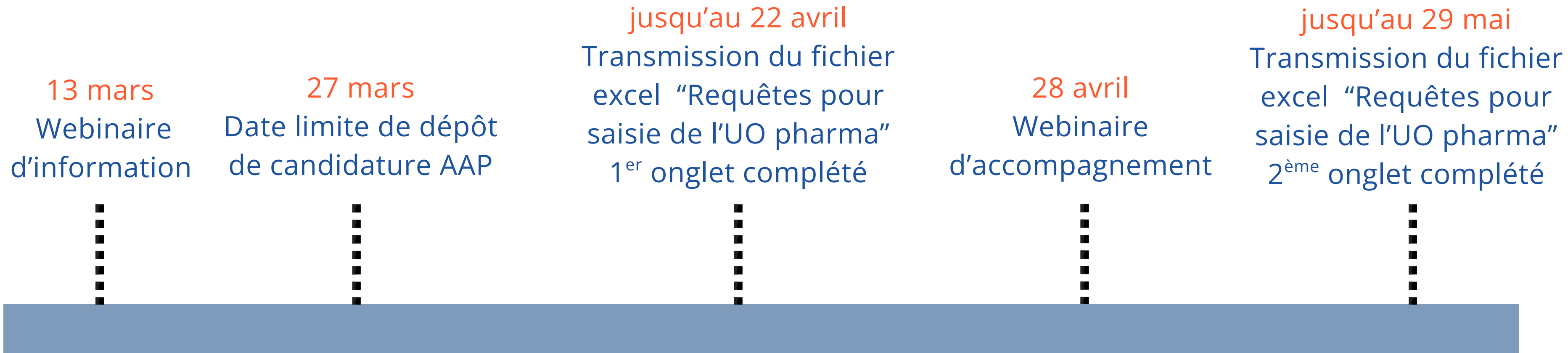
- Compléter la grille UO pharma V3 de l'ANAP avec les données d'activité de 2025
- Transmettre le fichier à l'Omédit



9

Pour les établissements publics : transmettre au contrôleur de gestion pour un dépôt sur la plateforme de l'ATIH - ARCAAnH dans le cadre du retraitement comptable

Modalités d'accompagnement



Possibilité de nous solliciter tout au long de l'appel à projet



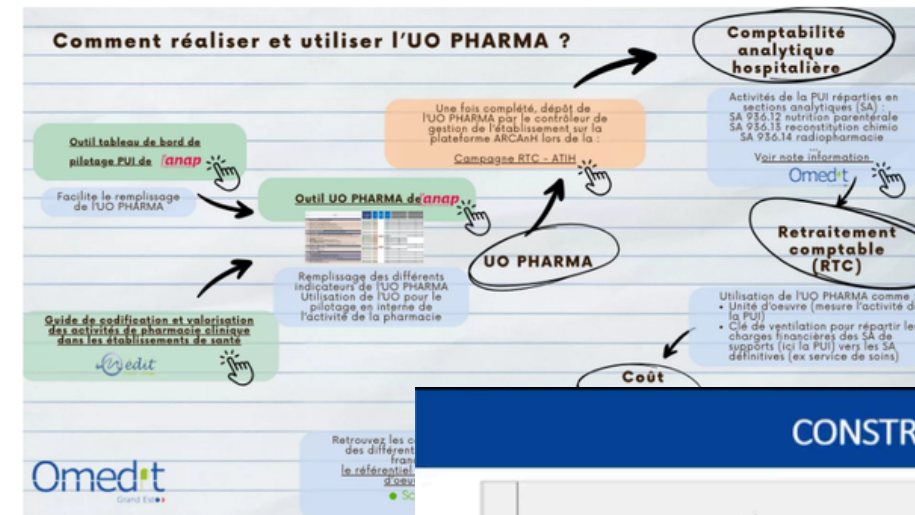
Possibilité d'obtenir des données d'activités détaillées avec vos charges financières de la PUI.

Questions Réponses



Pour aller plus loin

Retrouvez toutes les informations en lien avec l'UO pharma sur notre site internet :



CONSTRUCTION DE L'OUTIL

N°	Données	Valeur	Indicateur des données (0 ou 1)	Coefficient	Application des pondérations (01) (Indicateur)	Application des pondérations (02) (Indicateur)
Section des établissements						
1	Nombre de lignes de construction de médicaments et produits			0,2	0,00	0,00
2	Nombre total de lignes de construction (001, 002, 003)			0,2	0,00	0,00
3	Nombre de lignes de construction 004 (autres constructions 004-006)			0,2	0,00	0,00
4	Nombre de lignes de construction de produits de santé des animaux (007, 008)			0,2	0,00	0,00
5	Nombre de constructions de produits de santé des animaux (009, 010, 011, 012, 013, 014, 015, 016, 017, 018, 019, 020, 021, 022, 023, 024, 025, 026, 027, 028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 035, 036, 037, 038, 039, 040, 041, 042, 043, 044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 093, 094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000					
6	Nombre de constructions de produits de santé des animaux (009, 010, 011, 012, 013, 014, 015, 016, 017, 018, 019, 020, 021, 022, 023, 024, 025, 026, 027, 028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 035, 036, 037, 038, 039, 040, 041, 042, 043, 044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 093, 094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000					
7	Nombre de constructions de produits de santé des animaux (009, 010, 011, 012, 013, 014, 015, 016, 017, 018, 019, 020, 021, 022, 023, 024, 025, 026, 027, 028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 035, 036, 037, 038, 039, 040, 041, 042, 043, 044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 093, 094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396,					

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

ars-grandest-omedit@ars.sante.fr